

ECOLE PRIVEE
Sainte Thérèse/Saint Acheul/Cœur Immaculé de Marie
39, avenue de Londres 80 090 AMIENS
50, Chaussée Jules Ferry 80 090 AMIENS
25, rue Edmond Rostand 80 090 AMIENS
Tél 03 22 46 04 61 (Sainte Thérèse/Saint Acheul)
Tél 03 22 47 33 66 (Cœur Immaculé de Marie)
Fax : 03 22 46 90 38

CIRCULAIRE DE RENTREE 2018/2019 pour le site du Cœur Immaculé de Marie

A conserver pour application tout au long de l'année
et pour plus d'infos générales ou particulières (menus, calendrier, autres infos, ...), consultez régulièrement
le site de l'établissement sur www.saintriquier.com et le site « école directe » sur www.ecoledirecte.com

01. FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Pour une prise en compte plus rapide des éléments administratifs ainsi que des modes d'utilisation des services proposés, vous remettrez **pour le jeudi 23 août 2018 au secrétariat du CIM** la fiche nominative appelée « FICHE DE RENSEIGNEMENTS ». Certains éléments en notre possession y sont déjà inscrits. Nous vous demandons de les vérifier, de corriger les éventuelles erreurs, et de compléter les éléments non renseignés, le tout au stylo rouge. ATTENTION : De nombreuses informations transitant désormais par Internet, il est important que chaque parent nous donne précisément **une adresse mail parfaitement lisible.**



02. RENTREE

Le lundi 03 septembre 2018

Appel des élèves sur la cour:

Maternelles : 10h30

Elémentaires : 10h45

La cantine et la garderie du soir fonctionneront dès le 1er jour, l'étude surveillée débutera le lundi 10 septembre.

Photos pour les élèves du CP au CM2

Au cours des premières journées, il sera procédé à la photographie individuelle des élèves.

03. Pré-rentrée des tout petits et des petits : Le vendredi 31 Août 2018

Pour permettre un premier contact, les enseignants seront dans leur classe le **vendredi 31 août** et pourront vous recevoir avec votre enfant entre **15h30 et 16h30**. Pour les enfants nés en 2016, **il est important de venir ce jour-là même s'ils n'effectueront leur véritable rentrée qu'en novembre ou en janvier.**

04. VACANCES

Vacances d'Octobre :	du Vendredi 19 Octobre 2018 (après les cours) au Lundi 05 Novembre 2018.
Vacances de Noël:	du Vendredi 21 Décembre 2018 (après les cours) au Lundi 07 Janvier 2019.
Vacances d'Hiver:	du Vendredi 08 Février 2019 (après les cours) au Lundi 25 Février 2019.
Vacances de Printemps:	du Vendredi 05 Avril 2019 (après les cours) au Mardi 23 Avril 2019.
Pont de l'Ascension :	du Mercredi 29 Mai 2019 (après les cours) au Lundi 03 Juin 2019.
Vacances d'Été :	À compter du Jeudi 04 Juillet 2019.

Un planning annuel est à votre disposition sur le site.

05. REUNIONS DE PARENTS

Nous vous transmettons dès aujourd'hui les dates des réunions de parents (horaire unique : **17H00**). Cette première **rencontre** est très importante puisqu'elle permettra à l'enseignant de votre enfant de vous préciser les objectifs, l'organisation et les exigences de sa classe. Vous pourrez, bien sûr, poser toutes les questions nécessaires afin que cette année scolaire se passe dans la meilleure collaboration possible. Au cours de cette rencontre il sera également procédé à **l'élection d'un parent correspondant de la classe. Cette réunion se fait sans les enfants.**

Maternelles : Mardi 25 Septembre

CE2 : Vendredi 21 Septembre

CP : Mardi 18 Septembre

CM1 : Jeudi 20 Septembre

CE1 : Jeudi 13 Septembre

CM2 : Jeudi 06 Septembre

06. ORGANISATION DE LA SEMAINE & HORAIRES

⇒ **Les 25 Heures de classe** se déroulent **sur 4 jours** avec les horaires indiqués ci-dessous.

⇒ **Les « Activités pédagogiques complémentaires » (APC)** auprès des élèves ont lieu après la classe le lundi, ou mardi, ou jeudi de la Moyenne Section au CM2.

Secrétariat : ouvert de 8 h 00 à 12 h 00 jeudi et vendredi.

Horaires de classe :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 15

Pour les maternelles, entrées à 8h20 et 13h20. Sorties dès 11h50 et 16h05.

- Même (surtout) en Maternelle, la régularité et la ponctualité sont indispensables afin que les enfants puissent développer leurs compétences et prendre, d'une manière naturelle, de bonnes habitudes.
- 2 minutes après la sonnerie de 08h30 et de 13h30, la porte d'entrée du bâtiment des classes de maternelles sera fermée.

Etude : lundi - mardi – jeudi - vendredi de 16 h 30 à 17 h 15.

Garderie : de 7 h 30 à 8 h15 et de 16 h 30 à 18 h 30

Garderie du mercredi : 8h à 17h sur le site de Saint Acheul

07. CANTINE

Le repas occasionnel doit être commandé et payé 6.10 euros au secrétariat au plus tard le mardi matin pour la semaine suivante. Les repas commandés et non consommés ne sont pas remboursés.

08. FOURNITURES

L'établissement se charge de commander une partie des fournitures, notamment la papeterie. Cela simplifie les recherches des parents et assure à chaque enfant la même qualité de papier pour un coût intéressant.

POUR LES MATERNELLES : **20.00 €**

POUR L'ELEMENTAIRE : **30.00 €**

Cette somme sera intégrée à la facture annuelle.

Vous trouverez également ci-jointe une liste de complément de fournitures à acheter par vos soins.

09. LIVRES A.R.B.S.

Pour les élèves du CP au CM2, les livres sont réservés par vous-même auprès de l'A.R.B.S : www.arbs.com.

10. AUTORISATION DE REPRISE DES ENFANTS

Il est demandé aux parents de préciser par écrit le mode de reprise **des enfants** après la classe. Ainsi, nous vous demandons de compléter la fiche jointe à rendre impérativement le jour de la rentrée.

Les parents d'élèves du CP au CM2 rempliront également cette autorisation dans le carnet de liaison remis à la rentrée.

Si, exceptionnellement, vous êtes amenés à faire reprendre votre enfant par une personne que vous ne nous avez pas précisée sur ce document, **la personne en question devra être en possession d'une autorisation écrite de votre part et d'une pièce d'identité. Sinon l'enfant ne sera pas confié à la personne.**

11. GARDERIE ET/OU ETUDE SURVEILLEE (CP à CM2)

La garderie le matin et le soir (jusque 18h30) est un service supplémentaire possible non obligatoire.

Il est proposé une étude surveillée du CP au CM2 de 16H30 à 17H15.

Il est important de ne pas y laisser les enfants de façon abusive et de respecter les horaires : tout dépassement d'horaire occasionne des charges de personnel supplémentaires et engendre des frais qui seront facturés aux familles.

De plus, l'élève qui ne respectera pas le règlement pourra se voir refuser l'accès à ces services.

GARDERIE / ETUDE

FORFAIT ANNUEL

Garderie matin	07h30 à 08h10 :	gratuite
Garderie soir	16h30 à 17H30 :	120 €
	16h30 à 18h30 :	240 €
Etude	16h30 à 17h15 :	120 €
Etude et garderie	16h30 à 18h30 :	240 €
Garderie ou étude exceptionnelle :		2.00 €/ heure

Le mercredi, une seule garderie est proposée **sur le site de Saint Acheul** de 8h00 à 17h00.

Tarifs : 8 € la demi-journée 15 € la journée 5.50 € le repas.

Toute journée, demi-journée et repas réservés seront facturés.

Les parents intéressés par la garderie et l'étude doivent compléter la fiche de renseignements.

12. Ecole Directe : www.ecoledirecte.com

Le service « Ecole Directe » remplace la communication papier. Il permet aux familles de consulter les messages envoyés par l'établissement, d'accéder aux informations pédagogiques (devoirs, vie scolaire), aux informations comptables et à certains documents PDF : certificat de scolarité, relevés de fin de période.

Dès la première semaine de septembre, les parents des nouveaux inscrits recevront un courrier avec leur code d'accès à Ecole Directe. Pour les autres, les identifiants d'accès au site restent inchangés d'une année sur l'autre.

Les élèves à partir du CP, disposent d'un accès personnel différent de celui des parents.

Les anciens élèves utiliseront leurs identifiants de l'an dernier. Les nouveaux se verront remettre leur code par l'enseignant à la rentrée.



Ne pas utiliser sans distinction les 2 accès car des informations différentes sont envoyées aux parents et aux élèves.

Les familles qui ne disposent pas de l'outil informatique approprié se rapprocheront du secrétariat pour obtenir les documents « papier ».

13. PISCINE

Afin de permettre aux élèves de participer aux activités de piscine, nous avons besoin de parents habilités. Une séance d'habilitation aura lieu le samedi 22 septembre 2018 de 14h à 17h à AMIENS (25 m nage libre, plongeon canard, récupération d'un objet à 2 mètres). N'hésitez pas à vous inscrire auprès de l'enseignant dès la rentrée. Sans parents habilités, les enfants ne pourront bénéficier de séances de piscine.

14. CATECHESE

Pour les CE1, CE2, CM1 et CM2 qui souhaitent suivre la catéchèse, il est nécessaire de lire attentivement la fiche jointe et de procéder à l'inscription.

15. ASSURANCE SCOLAIRE : Individuelle Accidents

Votre enfant est assuré, par l'intermédiaire de l'établissement, par la Compagnie AXA (Garanties et franchises jointes) **Il est couvert** s'il est victime d'un accident, **sans mise en cause d'un tiers**. Cela ne remplace pas votre assurance « Responsabilité Civile » qui couvre les dommages causés à un tiers.

En ce qui concerne les lunettes, l'assurance ne prend en charge les frais que si l'enfant est blessé (**certificat médical obligatoire**).